

République Française
Département du Rhône
Commune de Chaussan

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Jeudi 02 Mars

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	15

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 02 mars à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAUSSAN s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de Chaussan, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc Chavassieux, maire, en session ordinaire.
Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 27 février 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 27 février 2023

Membres présents : M Chavassieux Luc, Mme Blanc Annik, M Guyot Didier, Mme Besson Chantal, M Rolland Allain, Mme Bertelle Emilie, M Furnion Pascal, Mme Duroch Aline, M Aymard Nicolas, Mme Raboisson Croppi Laurence, M Charvolin Jean-Jacques, Mme Martini Laurence, Mme Lagardette Marie-Gabrielle, M Langlet Pascal

Membres excusés :

Pouvoirs :

M Grange Christophe donne pouvoir à M Guyot Didier

Secrétaire de séance : Didier Guyot et Chnatal Besson

D2023_012 – Vote du Budget Primitif

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le Budget Primitif 2023 du budget communal qui se présente comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses	868 090 €
Recettes	868 090 €

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses	746 317,25 €
Recettes	746 317,25 €

Vu l'avis de la commission des finances

Vu le projet de budget primitif

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal

Approuve le budget primitif 2023 tel que présenté.

Ainsi faite et délibéré, les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Vote
A l'unanimité

Le Maire
Luc Chavassieux

